



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

carrières

Question écrite n° 9631

Texte de la question

M. Maurice Ligtot attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat à l'industrie sur les difficultés que rencontre la production d'ardoises en France et, plus particulièrement, dans le Maine-et-Loire. Tout d'abord, près de deux cents licenciements annoncés vont alourdir la situation de l'emploi dans la région d'Angers, déjà très touchée par la crise économique. Ensuite, les ardoises d'Espagne, à qui on oppose souvent notre production française, sont d'une qualité inférieure, jaunissent et sont moins solides. Il lui demande s'il serait possible d'envisager un nouveau dynamisme, pour la production d'ardoises françaises, en encourageant leur utilisation dans les travaux de rénovation des monuments publics, par des incitations fiscales ou par des prêts à taux réduit.

Texte de la réponse

En ce qui concerne la situation économique du secteur ardoisier, il apparaît que la forte baisse de la demande et la concurrence des produits espagnols ont conduit la société des Ardoisières d'Angers à une situation financière dramatique puisque le résultat prévisionnel pour 1997 est négatif de l'ordre du quart du chiffre d'affaires. Cette situation a amené la Société des Ardoisières d'Angers à reconsidérer sa stratégie, pour adapter son niveau de production aux possibilités d'écoulement sur le marché tout en maintenant les prix de vente à un niveau permettant de viser le rétablissement de l'équilibre financier de l'entreprise. En effet, il semble qu'un accroissement de la production et une forte baisse des prix ne pourraient qu'accentuer les difficultés de cette société qui cherche donc à réaliser, à terme, l'équilibre financier, condition de son maintien en activité, en diminuant les coûts fixes de production et en se restructurant. L'actionnaire (Groupe Imétal) est prêt à poursuivre son soutien financier, à condition que cet effort soit réalisé dans des conditions permettant d'assurer la pérennité de l'entreprise. La Société des Ardoisières d'Angers a donc réuni plusieurs fois le comité central d'entreprise afin de présenter le volet économique motivant son projet de réorganisation et de mettre au point un plan social. Le secrétaire d'Etat à l'industrie est très attentif à la situation des Ardoisières d'Angers, notamment en ce qui concerne le volet social de la restructuration. S'agissant des mesures destinées à améliorer le dynamisme commercial des ardoises françaises, les pouvoirs publics apporteront leur appui à la poursuite des travaux d'élaboration d'une norme européenne, ainsi qu'à la mise en place d'un label visant à mettre en valeur la qualité du produit. Concernant les restaurations du patrimoine historique, les autorisations administratives ne peuvent prescrire, en toute rigueur, des matériaux de « marque » précise ; les prescriptions se doivent cependant de faire respecter les matériaux traditionnellement utilisés localement. Le secrétaire d'Etat à l'industrie s'est rapproché de la ministre de la culture en lui proposant de conduire une action auprès des maîtres d'ouvrage, maîtres d'oeuvre et experts de l'administration.

Données clés

Auteur : [M. Maurice Ligtot](#)

Circonscription : Maine-et-Loire (5^e circonscription) - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9631

Rubrique : Mines et carrières

Ministère interrogé : industrie

Ministère attributaire : industrie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 février 1998, page 521

Réponse publiée le : 30 mars 1998, page 1815